

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Noura -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Tarek SAHLI (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Exercice clos le 31 décembre 2022 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	85 899	262 507
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	701 253	614 289
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 445 274	5 155 992
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 309 970	1 387 381
AC6 Valeurs immobilisées	6	134 234	117 039
AC7 Autres actifs	7	130 783	123 504
TOTAL ACTIF		7 807 412	7 660 712
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	8	265 000	100 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	228 674	367 186
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	6 213 091	5 902 342
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	414 018	543 537
PA5 Autres passifs	12	119 782	192 196
TOTAL PASSIF		7 240 565	7 105 261
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		128 000	128 000
CP2 Réserves		495 087	495 087
CP5 Résultats reportés		(67 637)	865
CP6 Résultat de l'exercice		11 397	(68 502)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	566 847	555 450
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 807 412	7 660 712

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2022	31.12.2021
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	14	893 810	994 562
HB02	Crédits documentaires	15	261 850	333 579
HB03	Actifs donnés en garantie	16	265 000	100 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 420 660	1 428 141
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		17		
HB04	Engagements de financement donnés		382 867	376 412
HB05	Engagements sur titres		-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			382 867	376 412
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	18	1 670 882	1 478 573

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022
(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2022	Exercice 2021
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	464 565	414 192
PR2	Commissions (en produits)	20	89 066	86 679
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	24 228	22 168
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	86 233	79 688
Total produits d'exploitation bancaire			664 092	602 727
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	331 109	299 245
CH2	Commissions encourues		13 289	13 129
Total charges d'exploitation bancaire			344 398	312 374
PRODUIT NET BANCAIRE			319 694	290 353
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(69 853)	(107 730)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(11 521)	(36 455)
PR7	Autres produits d'exploitation		141	136
CH6	Frais de Personnel	26	(121 877)	(115 991)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(76 550)	(70 447)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(17 713)	(19 253)
RESULTAT D'EXPLOITATION			22 321	(59 388)
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(447)	1 338
CH11	Impôt sur les bénéfices		(10 477)	(1 239)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			11 397	(59 289)
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	-	(9 213)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			11 397	(68 502)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			11 397	(68 502)
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)			0,0890	(0,685)

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		593 267	585 267
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(341 967)	(311 822)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		1 579	(37 427)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(321 420)	(153 015)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		310 660	(68 606)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(135 375)	(114 237)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(214 092)	(119 336)
Impôt sur les sociétés		(1 039)	(9 252)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(108 387)	(228 429)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		89 278	74 582
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		63 284	(103 275)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(29 758)	(37 779)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		122 803	(66 472)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	70 000
Emission d'emprunts		-	74 230
Remboursement d'emprunts		(127 586)	(12 831)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(1 384)	(1 222)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(128 970)	130 177
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(114 554)	(164 724)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		372 183	536 909
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	257 629	372 183

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2022, sont élaborés et présentés d'une part conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999, et d'autre part conformément aux notes et aux circulaires de la Banque Centrale de Tunisie qui sont les suivantes : note n°93-23 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2022, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0)** : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)** : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2)** : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3)** : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4)** : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2016-2021.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2023-02.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2023-02.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- **Règles de couverture contre les risques de change** : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieurs libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 85 899 KDT au 31 décembre 2022 contre 262507KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 176 608 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	37 787	39 113
Compte courant BCT	48 085	223 366
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	5	5
Total	85 899	262 507

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 701 253 KDT au 31 décembre 2022 contre 614 289 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 86 964 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	51 213	50 397
Prêts aux établissements bancaires	599 248	508 644
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	280	578
Total créances sur établissements bancaires	650 741	559 619
Avoirs en compte sur les établissements financiers	12 181	11 117
Prêts aux établissements financiers	37 358	43 552
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	973	-
Total créances sur établissements financiers	50 512	54 669
Total	701 253	614 289

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	51 213	-	-	-	51 213
Prêts aux établissements bancaires	599 248	-	-	-	599 248
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements bancaires	280	-	-	-	280
Total créances sur établissements bancaires	650 741	-	-	-	650 741
Avoirs en compte sur les établissements financiers	12 181	-	-	-	12 181
Prêts aux établissements financiers	1 510	3 668	22 894	9 286	37 358
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements financiers	973	-	-	-	973
Total créances sur établissements financiers	14 664	3 668	22 894	9 286	50 512
Total	665 406	3 668	22 894	9 286	701 253

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	51 213	51 213
Prêts aux établissements bancaires	-	-	599 248	599 248
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements bancaires	-	-	280	280
Total créances sur établissements bancaires	-	-	650 741	650 741
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	12 181	-	12 181
Prêts aux établissements financiers	3 729	-	33 630	37 358
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements financiers	83	229	661	973
Total créances sur établissements financiers	3 812	12 410	34 290	50 512
Total	3 812	12 410	685 032	701 253

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2022 un solde net de 5 445 274 KDT contre 5 155 992 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 289 282 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires débiteurs	456 533	471 243
Avances sur placements à terme	71 971	16 144
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 034	11 636
Total comptes débiteurs & Autres créances	530 538	499 023
Portefeuille Escompte	738 323	661 122
Crédits à la clientèle non échus	4 032 388	3 821 940
Créances douteuses et litigieuses	424 689	486 496
Produits à recevoir	44 734	38 362
Produits perçus d'avance	(15 832)	(13 579)
Créances impayées	338 250	279 524
Total autres concours à la clientèle	5 562 552	5 273 865
Crédits sur ressources spéciales extérieures	107 270	93 901
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 544	1 028
Total Crédits sur ressources spéciales	108 814	94 929
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 201 904	5 867 817
A déduire couverture :		
Agios réservés	(240 452)	(213 527)
Provisions individuelles	(333 482)	(331 940)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(97 732)	(100 465)
Provisions collectives (Cir BCT 2023-02)	(84 964)	(65 892)
Total Provisions et agios	(756 631)	(711 825)
Total net des créances sur la clientèle	5 445 274	5 155 992

Au 31 décembre 2022, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 93 millions de dinars contre 43 millions de dinars au 31 décembre 2021.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Montant brut des créances classées	980 812	880 911
Provision au 31/12/N-1	331 940	286 808
Dotation de l'exercice	51 550	61 387
Reprise de l'exercice	(14 622)	(16 255)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	(35 386)	-
Provision au 31/12/N	333 482	331 940
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	97 732	100 465
Total net des créances	549 598	448 506

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Montant brut des créances classées	980 812	880 911
Agios réservés au 31/12/N-1	213 527	179 507
Dotations de l'exercice	49 943	42 658
Reprise de l'exercice	(11 138)	(8 637)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	(11 879)	-
Agios réservés au 31/12/N	240 453	213 527
Total brut des crédits accordés à la clientèle	740 359	667 384

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	350 980	105 553	456 533
Avances sur placements à terme	71 971	-	71 971
Portefeuille Escompte	737 658	665	738 323
Créances sur la clientèle non échues	3 994 375	145 283	4 139 658
Créances douteuses et litigieuses	-	424 689	424 689
Produits à recevoir	42 599	5 713	48 312
Produits perçus d'avance	(15 792)	(40)	(15 832)
Créances impayées	52 593	285 657	338 250
Total engagement bilan	5 234 384	967 520	6 201 904
Engagements hors bilan	1 026 047	13 292	1 039 339
Total engagement brut	6 260 431	980 812	7 241 243
Agios réservés	(10 086)	(230 366)	(240 452)
Provisions	(84 964)	(431 214)	(516 178)
Total agios réservés et provisions	(95 050)	(661 581)	(756 631)
Total engagement net	6 165 381	319 231	6 484 612

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	456 533	-	-	-	456 533
Avances sur placements à terme	59 168	11 856	946	-	71 971
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 034	-	-	-	2 034
Total comptes débiteurs & Autres créances	517 735	11 856	946	-	530 538
Portefeuille Escompte	600 961	137 362	-	-	738 323
Crédits à la clientèle non échus	1 084 119	799 781	1 593 852	554 637	4032388
Créances douteuses et litigieuses	424 689	-	-	-	424 689
Produits à recevoir	44 734	-	-	-	44 734
Produits perçus d'avance	-15 832	-	-	-	-15 832
Créances impayées	338 250	-	-	-	338 250
Total autres concours à la clientèle	2 476 921	937 143	1 593 852	554 637	5 562 552
Crédits sur ressources spéciales extérieures	11 989	15 732	57 988	21 562	107 270
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 544	-	-	-	1 544
Total Crédits sur ressources spéciales	13 533	15 732	57 988	21 562	108 814
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 008 189	964 731	1 652 786	576 198	6 201 904

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	456 533	456 533
Avances sur placements à terme	-	-	71 971	71 971
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	2 034	2 034
Total comptes débiteurs & Autres créances	-	-	530 538	530 538
Portefeuille Escompte	-	-	738 323	738 323
Crédits à la clientèle non échus	16 479	-	4 015 909	4032388
Créances douteuses et litigieuses	-	-	424 689	424 689
Produits à recevoir	1 303	-	43 431	44 734
Produits perçus d'avance	-	-	-15 832	-15 832
Créances impayées	-	-	338 250	338 250
Total autres concours à la clientèle	17 782	-	5 544 770	5 562 552
Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	107 270	107 270
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	1 544	1 544
Total Crédits sur ressources spéciales	-	-	108 814	108 814
Total brut des crédits accordés à la clientèle	17 782	-	6 184 122	6 201 904

Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 309 970 KDT au 31 décembre 2022, contre 1 387 381 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 77 411 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres d'investissement (1)	1 258 680	1 321 377
Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées (2)	39 776	40 271
Titres de participations (3)	94 030	94 391
Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées	1 392 486	1 456 039
Créances rattachées	36 124	38 936
Total brut du portefeuille d'investissement	1 429 014	1 494 976
Provisions	(118 641)	(107 595)
Total provisions et plus-value réservées	(118 641)	(107 595)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 309 970	1 387 381

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur Brute 31.12.21	972 789	343 588	5 000	94 391	40 271	1 456 039
Montant restant à libérer	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	35 065	3 616	117	0	139	38 936
Provisions & Agios réservés 31.12.21	(2 000)	(95 753)	0	(7 372)	(2 469)	(107 595)
Total net au 31.12.21	1 005 854	251 451	5 117	87 019	37 941	1 387 381
Acquisition 2022	193 275	0	0	181	0	193 456
Cession / Remboursements 2022	(241 597)	(14 374)	0	(542)	(495)	(257 008)
Reclassements 2022	0	0	0	0	0	0
Valeur Brute 31.12.22	924 466	329 214	5 000	94 030	39 776	1 392 486
Montant restant à libérer	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	31 924	3 299	859	0	43	36 124
Dotation	0	(11 625)	0	(629)	(15)	(12 269)
Reprise	0	579	0	431	213	1 223
Reclassements 2022	0	0	0	0	0	-
Provisions & Agios réservés 31.12.22	(2 000)	(106 799)	0	(7 570)	(2 272)	(118 641)
Total net au 31.12.22	954 390	225 713	5 859	86 461	37 547	1 309 970

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Bons de trésor	915 537	970 655
Bons de Trésor	918 864	969 452
Décotes	910	1 043
Primes	(34 496)	(33 428)
Créances rattachées / Bons de trésor	30 259	33 588
Obligations (1.1)	39 582	35 199
Obligations brutes	39 189	35 722
Provisions sur Emprunts Obligataires	(2 000)	(2 000)
Créances rattachées	2 393	1 477
Fonds gérés (1.2)	225 713	253 950
Encours brut des fonds gérés	329 214	343 588
Provision sur fonds gérés	(106 799)	(95 753)
Créances rattachées	3 299	3 616
Compte courant associé	3 000	3 000
Titres participatifs	2 130	2 117
Total net au 31.12.22	1 185 962	1 262 422

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	699	-	35 000
BH 2009	690	-	30 000
BNA SUB 2017/2	1 800	-	45 000
ATL 2017/2	400	-	20 000
ATL SUB 2017	400	-	10 000
Emprunt National-2021	10 000	-	100 000
Emprunt National-2022 CB	10 000	-	100 000
Emprunt National-2022 CB (4ème tranche)	10 000	-	100 000
SERVICOM 2016	2 000	2 000	20 000
HL 2017-03	200	-	10 000
BH SUB 2018	600	-	30 000
BIAT SUB 2018/1	1 000	-	50 000
BTE 2019	600	-	10 000
ATL 2019-1	800	-	20 000
Total	39 189	2 000	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 332 514 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.22
Fonds ATD SICAR	318 712	3 122	321 834	98 532
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	154	8 299	6 942
Fonds STB SICAR	180	5	185	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	6	934	500
Fonds SENED SICAR	1 250	12	1 262	645
Total	329 214	3 299	332 514	106 799

(2) Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 39 776 KDT au 31 décembre 2022. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention direct	Provisions	Dividendes 2021
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	89,71%	1 326	90
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	162
ATI	3 077	486 425	42,12%	880	-
ATL	27 633	12 999 920	40,00%	-	2 600
SARI	66	659	2,00%	66	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,98%	-	157
Total	39 776			2 272	3 009

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres de participation	94 030	94 391
Provisions sur titres de participation	(7 570)	(7 372)
Total	86 460	87 019

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2022
Titres cotés	3 361			53
CARTHAGE CEMENT	2000	1 666 666	0,49%	-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	53
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	90 668			7 517
TUNISIE CLEARING	347	72 844	3,45%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	222	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	366
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	146
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	1,63%	52
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	295
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 580	2 000	20,15%	809
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1366
FCPR ATID FUND	756	1 000	15,15%	223
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	556
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	488
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,46%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	19
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	-
FCPR "ALTER MED"	3 112	1 500	11,09%	1 670
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	401
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,40%	193
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	209
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	19,15%	-
FCPR TDF 3	5 999	596	15,49%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	104
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	93
FCPR AZIMUTS	4 000	4 000	13,33%	-
Académie de Banques et Finances	0	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,40%	-
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	31,90%	-
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	20,68%	-
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	59,92%	-
OOREDOO TUNISIE	35 840	61 836	1,72%	-
ATS	9	896	12,80%	9
CODIS	751	7 508	13,90%	-
SANADET SICAV	90	900	0,17%	-
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,37%	-
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,42%	-
IRADETT 50	70	7 000	38,19%	-
IRADETT CEA	70	7 000	2,21%	-
SALAMETT CAP	70	7 000	0,12%	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	12,63%	-
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-
Total	94 030			7 570

Les renseignements sur les entreprises liées et les entreprises associées de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres 2021	Résultat net 2021
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 225	65
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	6 074	226
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemans 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	24 635	1 717
ATI	Siège social : 9 rue HédiNouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	5 215	505
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	27 633	110 669	11 333
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	(5 682)	(3 120)
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	40 106	4 278

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2022 à 134 234 KDT contre 117 039 KDT au 31.12.2021.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.21	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.22	Amort / Provision Cumul au 31.12.21	Dotations	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.22	VCN au 31.12.22
1) Immobilisation Incorporelles	57 638	4 119	-	61 757	(45 865)	(6 028)	-	(51 895)	9 864
Logiciels	56 480	4 093	-	60 573	(45 682)	(6 018)	-	(51 701)	8 873
Droit au bail	429	-	-	429	(183)	(11)	-	(194)	235
Autres immobilisations incorporelles	729	26	-	755	-	-	-	-	755
2) Immobilisations Corporelles	181 314	12 434	(8 428)	185 319	(123 744)	(10 547)	2 978	(131 312)	54 006
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>85 877</u>	<u>8 118</u>	<u>(1 483)</u>	<u>92 512</u>	<u>(57 148)</u>	<u>(3 339)</u>		<u>(60 486)</u>	<u>32 025</u>
Terrains d'exploitation	6 625	-	(1 483)	5 142	-	-	-	-	5 142
Bâtiments	19 049	5 734	-	24 783	(8 476)	(620)	-	(9 096)	15 686
Aménagements de bâtiments	60 203	2 384	-	62 587	(48 672)	(2 719)	-	(51 391)	11 196
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>12 909</u>	<u>0</u>	<u>(4 036)</u>	<u>8 872</u>	<u>(7 901)</u>	<u>(238)</u>	<u>144</u>	<u>(7 995)</u>	<u>877</u>
Terrains hors exploitation	36	-	(36)	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	12 872	0	(4 000)	8 872	(7 901)	(238)	144	(7 995)	877
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>10 419</u>	<u>1 627</u>	<u>(871)</u>	<u>11 175</u>	<u>(7 167)</u>	<u>(668)</u>	<u>858</u>	<u>(6 977)</u>	<u>4 198</u>
Matériels de transport	15 478	0	(1 339)	14 139	(8 433)	(2 052)	1 278	(9 206)	4 933
Matériels informatiques	50 077	2 143	(700)	51 521	(39 775)	(3 948)	698	(43 025)	8 495
Matériels de sécurité	6 524	543	-	7 067	(3 300)	(301)	-	(3 601)	3 466
Autres immobilisations	30	3	-	33	(20)	(2)	-	(22)	12
3) Immobilisations encours	47 695	22 670	-	70 365	-	-	-	-	70 365
Immobilisations corporelles encours	8 453	894	-	9 347	-	-	-	-	9 347
Immobilisations incorporelles encours	39 242	21 776	-	61 018	-	-	-	-	61 018
Total	286 647	39 222	(8 428)	317 441	(169 609)	(16 576)	2 978	(183 208)	134 234

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 130 783 KDT contre 123 504 KDT au 31.12.2021, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Comptes d'attente	89 316	95 672
Crédits & Avances aux Personnels	49 168	37 590
Impôts Actif	5 261	5 382
Charges reportées	1 981	1 416
Stocks Imprimés & Fournitures	1 609	1 359
Crédits pris en charge par l'Etat	238	238
Provisions pour risques et charges	(16 790)	(18 152)
Total	130 783	123 504

1.1. Charges à répartir

Les charges reportées totalisent un montant de 1 981 KDT au 31.12.2022 contre un montant de 1 416 KDT au 31.12.2021 soit une augmentation de 565 KDT se détaillant comme suit :

Les charges reportées ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont composées principalement de frais d'émission des emprunts et de charges à répartir.

Les charges à répartir sont constituées essentiellement par des frais publicitaires engagés par la banque. Ils ont été comptabilisés à l'actif du bilan selon les dispositions du paragraphe 19 de la norme comptable 10.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.22	Résorptions cumulées 2021	Résorption Exercice 2022	Résorptions cumulées 2022	V.Netto 31.12.22
Autres charges à répartir	9 171	6 053	1 137	7 190	1 981
Total	9 171	6 053	1 137	7 190	1 981

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 265 000 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 165 000 KDT par rapport au 31.12.2021.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts auprès de la BCT Dinars	265 000	100 000
Total	265 000	100 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 228 674 KDT contre un solde de 367 186 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	180 116	290 045
Dépôts et avoirs des établissements financiers	48 558	77 141
Total	228 674	367 186

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Etablissements bancaires	180 116	290 045
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 700	2 216
Emprunts auprès des établissements bancaires	178 000	286 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	416	1 829
Etablissements financiers	48 558	77 141
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	48 558	77 141
Total	228 674	367 186

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	180 116	-	-	-	180 116
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 700	-	-	-	1 700
Emprunts auprès des établissements bancaires	178 000	-	-	-	178 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	416	-	-	-	416
Etablissements financiers	48 558	-	-	-	48 558
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	48 558	-	-	-	48 558
Total	228 674	-	-	-	228 674

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	180 116	180 116
Dépôts et avoirs des établissements financiers	39 027	-	9 531	48 558
Total	39 027	-	189 647	228 674

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6 213 091 KDT au 31 décembre 2022 KDT contre 5 902 342 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts à vue	2 049 259	2 045 584
Dépôts à Terme	2 396 539	2 196 178
Comptes d'épargne	1 512 581	1 445 950
Autres sommes dues à la clientèle	244 141	204 590
Dettes rattachées	10 571	10 040
Total	6 213 091	5 902 342

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	2 049 259	-	-	-	2 049 259
Dépôts à Terme	1 423 606	903 956	68 977	-	2 396 539
Comptes d'épargne	1 512 581	-	-	-	1 512 581
Autres sommes dues à la clientèle	244 141	-	-	-	244 141
Dettes rattachées	10 571	-	-	-	10 571
Total	5 240 158	903 956	68 977	-	6 213 091

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	1 167	1 096	2 046 995	2 049 259
Dépôts à Terme	500	-	2 396 039	2 396 539
Comptes d'épargne	-	-	1 512 581	1 512 581
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	244 141	244 141
Dettes rattachées	-	-	10 571	10 571
Total	1 667	1 096	6 210 327	6 213 091

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 414 018 KDT au 31 décembre 2022 KDT contre 543 537 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 129 519 KDT et se détaillent comme suit:

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts matérialisés	296 754	424 889
Emprunts Obligataires	17 081	19 163
Emprunts subordonnés	195 582	219 082
Pensions livrées	70 925	172 930
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 460	3 567
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	9 706	10 147
Ressources spéciales	117 264	118 649
Ressources extérieures	97 522	102 388
Ressources extérieures en dinars	58 766	56 439
Ressources extérieures en devises	38 756	45 949
Ressources budgétaires	18 820	15 229
Dettes rattachées sur ressources spéciales	922	1 030
Total	414 018	543 537

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Ressources extérieures en dinars	58 766	56 439
Ligne BIRD	3 161	4 665
Ligne Italienne	8 979	2 817
Ligne Espagnole	6 949	4 151
Ligne Française	6 152	6 535
Ligne FADES	4 071	5 121
Ligne KFW	28 115	31 152
Ligne AFD	1 339	1 999
Ressources extérieures en devises	38 756	45 949
Ligne BEI	38 348	45 354
Ligne Italienne	408	595
Ressources budgétaires	18 820	15 229
Total	116 342	117 617

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	60 969	45 378	132 158	58 249	296 754
Emprunts Obligataires	-	2 081	7 500	7 500	17 081
Emprunts subordonnés	9 916	13 584	121 334	50 749	195 583
Pensions livrées	41 635	29 290	-	-	70 925
Emprunts liés à des contrats de location financement	32	103	3 324	-	3 460
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	9 386	320	-	-	9 706
Ressources spéciales	8 066	16 503	60 819	31 876	117 264
Ressources extérieures	7 144	15 084	52 386	22 908	97 522
Ressources extérieures en dinars	5 345	10 594	32 940	9 887	58 766
Ressources extérieures en devises	1 799	4 490	19 446	13 021	38 756
Ressources budgétaires	-	1 418	8 433	8 968	18 820
Dettes rattachées sur ressources spéciales	922	-	-	-	922
Total	69 035	61 881	192 977	90 125	414 018

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	3 661	345	292 748	296 755
Emprunts Obligataires	200	160	16 721	17 081
Emprunts subordonnés	-	180	195 403	195 583
Pensions livrées	-	-	70 925	70 925
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 460	-	-	3 460
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1	5	9 699	9 706
Ressources spéciales	-	-	117 263	117 263
Ressources extérieures	-	-	97 522	97 522
Ressources extérieures en dinars	-	-	58 766	58 766
Ressources extérieures en devises	-	-	38 756	38 756
Ressources budgétaires	-	-	18 820	18 820
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	922	922
Total	3 661	345	410 011	414 018

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 119 782 KDT au 31 décembre 2022 contre 192 196 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 72 414 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Frais liés au Personnel	38 427	37 580
Divers frais à payer	19 987	20 584
Impôts Passifs	27 415	16 702
Provisions pour risques et charges	15 310	14 107
Comptes D'attente	18 643	103 223
Total	119 782	192 196

Les provisions pour risques et charges sont détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Provisions pour risque fiscal	4 000	2 506
Provisions pour risque social	3 197	2 195
Provisions pour litiges en cours	8 113	9 406
Total	15 310	14 107

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions ordinaires et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérés en totalité. Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2022 ont atteint 566 847 KDT contre 555 450 KDT fin 2021 soit une augmentation de 11 397 KDT ainsi détaillée :

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvestis (**) disponibles	Réserve pour Réinvestis indisponibles	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2021 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	(68 502)	555 450
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2021											
Réserve pour réinvestissement											-
Dividendes											-
Résultats reportés									(68 502)	68 502	-
Solde au 31.12.2021 après affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	(67 637)	-	555 450
Réserves à régime spécial devenues disponibles					14 374	(14 374)					-
Résultat net 31.12.2022										11 397	11 397
Augmentation de capital en numéraire											-
Solde au 31.12.2022 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	133 364	172 625	2 790	1 185	(67 637)	11 397	566 847

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'Arab Tunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

(*) Ces réserves comportent un montant de 14 374 KDT remboursé par l'ATD SICAR au cours de l'année 2022.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 893 810 KDT au 31 décembre 2022 contre 994 562 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
en faveur des banques	487 148	542 611
en faveur de la clientèle	406 662	451 952
Total	893 810	994 562

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	487 148	487 148
en faveur de la clientèle	16 000	-	390 662	406 662
Total	16 000	-	877 810	893 810

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 333 579 KDT, au 31 décembre 2021, à 261 850 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Crédits documentaires Import	261 320	294 943
Crédits documentaires Export	530	38 635
Total	261 850	333 579

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	261 320	261 320
Crédits documentaires Export	-	-	530	530
Total	-	-	261 850	261 850

Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique s'élève à 265 000 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Effets refinançables données en garantie	93 000	43 000
BTA données en garantie	172 000	57 000
Total	265 000	100 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 382 867KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
En faveur de la clientèle	382 867	376 412
Total	382 867	376 412

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	382 867	382 867
Total	-	-	382 867	382 867

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2022 à 1 670 882 KDT contre 1 478 573 KDT au 31 décembre 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Garanties reçues de l'Etat	78 493	79 906
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	515 850	448 295
Garanties reçues de la clientèle	1 076 539	951 072
Total	1 670 882	1 478 573

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2022 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garanties de l'Etat	Garanties Banques Et assurances	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	50 572	247 032	151 865	297 016
1	27 709	51 062	54 309	400 628
2	65	2 095	910	28 297
3	6	154	87	26 913
4	142	2 905	1 347	165 873
5	-	3 784	301	157 811
Total général	78 493	307 032	208 818	1 076 539

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à 6 624 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Devises vendues au comptant à livrer	(6 624)	(10 340)
Total	(6 624)	(10 340)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à 26 645 KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Devises vendues à terme à livrer	(26 645)	(297 212)
Total	(26 645)	(297 212)

Il est à noter que la banque n'a pas effectué des opérations de change à terme spéculatives au cours de l'exercice 2021.

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 464 565 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 414 192 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 601	6 081
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 252	4 042
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 349	2 039
Opérations avec la clientèle	454 964	408 111
Intérêts sur crédit CT & MLT	394 182	350 446
Intérêts sur comptes courants débiteurs	60 782	57 665
Total	464 565	414 192

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 89 066 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 86 679 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Commissions sur comptes et moyens de paiement	54 520	52 680
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 835	10 702
Récupérations et autres commissions	19 754	18 972
Commissions sur opérations internationales	4 957	4 324
Total	89 066	86 679

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 24 228 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 22 168 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Gain net sur titres de placement	65	14
Gain net sur opérations de change	24 162	22 154
Total	24 228	22 168

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2022	2021
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	65	14
Total Gain net sur titres de placement	65	14

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2022	2021
Profit/ Perte sur opérations de change	2 819	1 847
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	22 964	19 549
Profit/ Perte sur positions de change à terme	1 620	758
Total Gain net sur opérations de change	24 162	22 154

Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 86 233 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 79 688 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	79 054	76 049
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	3 930	1 855
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	3 249	1 785
Total	86 233	79 688

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2022	2021
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	70 446	67 291
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 059	5 415
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	3 402	3 205
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	147	138
Total	79 054	76 049

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2022	2021
Produits sur bons de trésor	61 079	57 690
Décote sur bons de trésor	(206)	(215)
Prime sur bons de trésor	9 573	9 816
Total	70 446	67 291

Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 331 109 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 299 245 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Intérêts encourus et charges assimilées	328 702	297 742
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	28 979	31 504
Opérations avec la clientèle	256 995	229 021
Emprunts et ressources spéciales	42 728	37 217
Autres intérêts et charges	2 407	1 503
Total	331 109	299 245

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 69 853 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 107 730 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Dotations aux provisions sur créances douteuses	51 551	61 387
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2023-02	19 072	14 229
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	12 708	33 145
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	9 858	20 299
Frais de recouvrement	4 978	1 079
Total dotations	98 167	130 139
Pertes sur créances	831	1 397
Radiation de créances	45 936	-
Total dotations & pertes et radiations sur créances	145 935	131 536
Reprises de provisions sur créances douteuses	(14 622)	(16 255)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(4 891)	(1 330)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(9 632)	(6 221)
Reprise de provisions individuelles sur créances radiées	(35 386)	-
Reprise de provisions additionnelles sur créances radiées	(10 550)	-
Total Reprises	(75 081)	(23 806)
Total	69 853	107 730

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 11 521 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 36 455 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	12 269	36 805
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 223)	(354)
Plus ou moins-value sur cession de titres de participations	475	5
Total	11 521	36 455

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 121 877 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 115 991 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 5 886 KDT.

Désignation	2022	2021
Rémunération du personnel	96 053	91 768
Charges sociales	21 787	20 434
Autres charges liées au personnel	4 037	3 789
Total	121 877	115 991

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 76 550 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 70 447 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 6 103 KDT.

Désignation	2022	2021
Frais d'exploitation non bancaires	25 353	22 121
Autres charges d'exploitation	51 197	48 326
Total	76 550	70 447

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Designation	2022	2021
Plus-values sur cession des immobilisations	831	293
Autres résultats exceptionnels	(1 278)	1 044
Total	(447)	1 338

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021:

Designation	2022	2021
Contribution conjoncturelle au budget d l'Etat	-	9 213
Total	-	9 213

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 0.0890 dinars contre -0.685 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Désignation	2022	2021
Résultat net en KDT	11 397	(68 502)
Nombre moyen d'actions	128 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,0890	(0,685)
Résultat dilué par action (en DT)	0,0890	(0,685)

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 un solde de 257 629 KDT contre un solde de 372 183 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	85 899	262 507
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	15 483	202 092
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	156 248	(92 416)
Total	257 629	372 183

IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 32. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général du 01/01/2022 au 30/06/2022		Directeur Général par intérim du 01/07/2022 au 31/12/2022		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme	3 278	0	109	52	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 278	0	109	52	31	-	344	-

Note 33. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 221 771 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2022			Engagement 31.12.2021		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	144 150	8 542	152 692	115 828	7 526	123 354
Groupe BEN SEDRINE	7 029	10	7 039	6 313	10	6 323
Groupe ABBES	25 927	45 286	71 213	14 686	35 905	50 592
Groupe RIDHA ZERZERI	56 027	5 083	61 109	39 272	2 231	41 503
Total	233 133	58 920	292 053	176 084	45 672	221 771

- L'encours total au 31 décembre 2022 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 50 004 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2022	31.12.2021
UNIFACTOR	12 410	11 119
Arab Tunisian Lease	19 812	22 588
SARI	17 782	21 187
Total	50 004	54 895

- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2022 sur les entreprises liées s'élève à 1 600 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2022	31.12.2021
Arab Tunisian Lease	1 600	3 600
Total	1 600	3 600

- L'encours au 31 décembre 2022 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et comptes courants	15 309	393 061
Emprunts et comptes courants	(75 193)	(75 161)

- Au cours de l'exercice 2022, l'ATB n'a pas conclu de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital,
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 89,71% du capital au 31.12.2022. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV, gérée par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2022, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

Note 34. Provision collective :

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 19 072 KDT au titre de l'exercice 2022. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 84 964 KTND au 31 décembre 2022.

Aucun autre évènement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2022.

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers annexés au présent rapport font ressortir des capitaux propres positifs de 566.847 KDT, un bénéfice de l'exercice s'élevant à 11.397 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 257.629 KDT.

A notre avis, les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élevaient au 31 décembre 2022 à 553 631 KDT et représentent 83% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 445 274 KDT, représentant 70% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 756 631 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note 3 des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°II.2.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2023-02 du 24 Février 2022.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 332.514 KDT, pour une provision de 106.799 KDT, soit un montant net de 225.713 KDT, représentant 2.9% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 332.513 KDT, soit 25% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2022 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note « 34 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2023-02 du 24 février 2023.

Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 19 072 KTND au titre de l'exercice 2022, amenant le total de ces provisions collectives à 84 964 KDT au 31 décembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux

consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 5 avril 2023

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide**

Chiheb GHANMI

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

Objet : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu avec la société ATD SICAR trois conventions de détachements du personnel.

Aucune charge ou produit n'a été constaté par la banque au titre de ces trois conventions.

SARI

Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu avec la société SARI une convention de détachement du personnel.

Aucune charge ou produit n'a été constaté par la banque au titre de cette convention.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Arab Tunisian Lease (ATL)

- L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2022 à 1 600 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 239 KDT.
- Au cours de l'exercice 2022, l'encours des 4 contrats de leasing avec l'ATL portant sur l'acquisition de matériels roulant s'élève au 31 décembre 2022 à 3 460 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 435 KDT TTC.

Arab Bank (AB)

L'encours des emprunts subordonnés émis par l'ATB et souscrit par l'ARAB BANK en 2019 s'élève à 75 000 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 3 902 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2022, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. L'encours des fonds gérés par ATD SICAR s'élève à 318 712 KDT au 31.12.2022. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 645 KDT TTC.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

ARABIA SICAV

En vertu des conventions de dépositaire conclues, l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV dans laquelle elle détient 89.71% du capital au 31/12/2022 ainsi qu'elle perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT au titre de sa fonction de dépositaire.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

Le conseil d'administration du 25 Juin 2022 a décidé que le mandat de Monsieur Ahmed Rejiba prend fin le 30 Juin 2022 en tant que directeur général de la banque et la nomination d'un nouveau directeur général à partir du 01 Juillet 2022.

Suite à la vacance du poste du directeur général de la banque le conseil d'administration du 25 Juin 2022 a décidé de désigner un directeur général par intérim Monsieur Riadh Hajej et ce à compter du 01 Juillet

2022. Cette nomination prend fin dès la prise de fonction du nouveau directeur général de l'Arab Tunisian Bank.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(En KDT)

	Directeur Général du 01/01/2022 au 30/06/2022		Directeur Général par intérim du 01/07/2022 au 31/12/2022		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme	3 278	0	109	52	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 278	0	109	52	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 4 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide

Chiheb GHANMI